

AFFAIRE No 38 - DENOMINATION D'UNE SALLE DE SPORTS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La salle de sports à dominante pelote basque a été récemment livrée.

Compte tenu de l'aide appréciable que la Ligue et la Fédération Française de Pelote Basque ont apportée, je vous propose d'honorer la mémoire de Jean Ybernegaray, Président Fondateur de la Fédération Française de Pelote Basque en 1921 et de la Fédération Internationale en 1929, en donnant son nom à ce nouveau fronton avec mur à gauche.

Je mets la question aux voix.

---

Le secrétaire donne lecture de l'avis des Commissions.

Les Commissions des Affaires Générales et E.C.T.L. sont favorables.

---

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

~~RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION~~

Le 07 OCT, 1985

Article 3 de la loi n° 82-213 du 2

mars 1982 relative aux droits et

libertés des Communes, des Départe-

ments et des Régions

Le rapport et l'avis des Commissions

sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---